

ARRETE N° 2019 - 075 du

26 FEV. 2019

La présidente de l'université Paris Diderot – Paris 7,

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.952-6-1 ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu les délibérations du conseil académique en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et aux professeurs (séance du 30 janvier 2019) ;

ARRETE :

Article 1 : Le comité de sélection créé en vue de pourvoir l'emploi n° 4414 (profil : Histoire et philosophie des sciences exactes) est constitué des membres suivants :

Qualité	Civilité	Prénom	NOM	Etablissement	Président (P) - Vice-président (VP)
Interne, rang A	M.	Justin	SMITH	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	Mme	Sabine	ROMMEVAUX- TANI	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Olivier	DARRIGOL	Université Paris Diderot	
Interne, rang A	M.	Pascal	CROZET	Université Paris Diderot	P
Interne, rang A	M.	Frédéric	HELEIN	Université Paris Diderot	
Externe, rang A	Mme	Catherine	GOLDSTEIN	Sorbonne Université	VP
Externe, rang A	Mme	Stéphanie	RUPHY	Lyon 3	
Externe, rang A	Mme	Anouk	BARBEROUSSE	Sorbonne Université	
Externe, rang A	M.	Gerhard	HEINZMANN	Université de Lorraine	
Externe, rang A	M.	Pierre	WAGNER	Paris 1	

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par le vice-président désigné.

Article 3 : La directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Christine CLERICI